

Décision n° 2019-0868
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 12 juin 2019
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargée de l’exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 12 juin 2019

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l’unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2019-0868
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 12 juin 2019

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
 Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198501470	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	57 METZ	2 VHF
198905572	AUTOLIV FRANCE	76 GOURNAY EN BRAY	1 UHF
199400914	THYSSENKRUPP MATERIALS FRANCE	18 BOURGES	1 UHF
199506260	SOCIETE IMMOBILIERE DU GRISY	95 GRISY LES PLATRES	1 UHF
199702778	SOC ELECT REGIONAL CANTON LASSIG	60 PASSEL	2 VHF
199800758	CABINET JOURDAN	75 PARIS	1 UHF
200200160	XPO SUPPLY CHAIN TOULOUSE FRANCE	82 CANALS	1 UHF
200201300	AUTOLIV FRANCE	76 GOURNAY EN BRAY	2 UHF
200401828	COMMUNE DE MONTFERMEIL	93 MONTFERMEIL	2 UHF
200800632	SA BREUIL ET CIE	86 MIGNE AUXANCES	1 UHF
200900391	SOVAL NORD	17 ECHILLAIS	1 UHF
201400045	ANNECY BETON CARRIERES	74 CRAN GEVRIER	1 VHF
201400658	DELIFRANCE SA	59 MARQUETTE LEZ LILLE	2 UHF
201500623	GTM OUEST	35 RENNES	4 UHF
201700119	CHALLANCIN PREVENTION SECURITE	75 PARIS	1 UHF
201700120	CHALLANCIN PREVENTION SECURITE	91 EPINAY SUR ORGE	1 UHF
201701157	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	93 NOISY LE SEC	2 UHF
201701283	TRAVAUX PUBLICS PAYS DE LA LOIRE	49 MOZE SUR LOUET	1 UHF